

Les prérogatives de puissance publique sont elles exorbitantes

Par **nes**, le **27/10/2013** à **17:26**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide svp.

J'ai une dissertation qui est la suivante: les prérogatives de puissance publique sont elles exorbitantes?

Je ne sais pas partir à partir de quoi.

Je pensais faire une partie sur le fait que les prérogatives sont exorbitantes avec un A sur les pouvoirs de direction, de sanction et de contrôle de l'administration et un B sur la résiliation et modification unilatérale.

Finalement dans une seconde partie dire que ces prérogatives exorbitantes sont atténuées.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **bulle**, le **27/10/2013** à **17:39**

Bonjour,

C'est un bon début, il faut maintenant approfondir un peu tout ça!

Par **nes**, le **27/10/2013** à **17:49**

Je trouves que la seconde est peut être hors sujet dans le première plan que je pense faire. J'ai pensé aussi faire une première partie sur les pouvoirs de direction, de sanction et de contrôle et dans une seconde partie sur la résiliation et la modification unilatérale. Dans ce cas je ne dis pas qu'il y a des atténuations et je parle que du caractère exorbitant!

Par **bulle**, le **28/10/2013** à **08:06**

Il faut absolument parler des atténuations selon moi.

Par **bulle**, le **28/10/2013** à **08:06**

Il faut absolument parler des atténuations selon moi.

Par **Yann**, le **28/10/2013** à **09:43**

Personnellement je parlerai de la justification de l'existence de ces prérogatives exorbitantes en deuxième partie.

Un peu dans le genre:

I) La puissance publique bénéficie de prérogatives exorbitantes...

II) ...Justifiées par la défense de l'intérêt général et encadrées par la loi.

Pour le contenu, je garderai en gros les idées déjà données mais en formulant et en organisant différemment.

Par **nes**, le **28/10/2013** à **11:38**

Merci pour ta réponse Yann.

Je vais y réfléchir!

Par **Emillac**, le **28/10/2013** à **12:26**

Bonjour,

Juste un petit détail...

[citation] les prérogatives de puissance publique sont elles exorbitantes? [/citation]

"exorbitantes" tout court, dans ce contexte, ne veut rien dire.

Voir le Larousse : Exorbitant, e *adj.* Tout à fait excessif. Exemple : un prix exorbitant.

Sauf, éventuellement, à parler des nombreux gaspillages de la puissance publique et de ses dépenses souvent sanctionnées par la Cour des comptes.

Ici, il s'agit de l'expression non séparable "exorbitante du droit commun", ce qui veut dire "échappant aux règles du droit commun".

D'où les "prérogatives" de la puissance publique par rapport aux règles que doit suivre le vulgum pecus et qu'elle peut appliquer notamment sur ce vulgum pecum.